



**DELIBERATION N°37**

**Villedieu Intercom : Modification des statuts**

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 10 Mars 2017, le Président de Villedieu Intercom lui a transmis la délibération n° 2017-019 en date du 2 mars 2017 procédant à la modification des statuts de Villedieu Intercom et notamment de son article 5 afin de mettre en conformité ses statuts avec les dispositions de la loi N.O.T.R.E.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, (35)***

**APPROUVE** la modification des statuts de Villedieu Intercom et notamment de son article 5 afin de mettre en conformité ses statuts avec les dispositions de la loi N.O.T.R.E conformément à la délibération de Villedieu intercom n° 2017-019 en date du 2 mars 2017,

**AUTORISER** Monsieur le Maire de la Commune Nouvelle ou la 1<sup>ère</sup> adjoint à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire,

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20170607-2017060737-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-06-2017

Publication le : 08-06-2017



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE